ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction de l'Organisation
et de la Performance

Division des Examens et Concours
Bureau des examens de l'enseignement supérieur
DEC 2 / Cellule BTS

9 rue des Brice - rond-point Marguerite - CS 30 013
54035 Nancy Cedex

Tél : 03 83 86 26.72
Mél : ce.dec-bts@ac-nancy-metz.fr

Nancy, le 22 septembre 2026

Note à l'attention des chefs d'établissements et directeurs de centres de formation

Objet : Epreuve facultative d'engagement étudiant - Brevet de technicien supérieur

L'épreuve vise à évaluer les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 du code de l'éducation : bénévolat dans une association, activité professionnelle dans tout type d'organisation, engagement citoyen selon les modalités prévues.
Les modalités de passation de l'épreuve en forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation (CCF) sont identiques.

Public concerné

Tous les candidats inscrits présentant l'épreuve d'engagement étudiant **en CCF ou en forme ponctuelle**.

Modalités d'inscription à l'épreuve

Le choix de présenter cette épreuve facultative se fait au moment de l'inscription à l'examen de BTS sur Cyclades. Pour la session 2027, le service d'inscription sera ouvert du 12 octobre 2026 (12h00) au 12 novembre 2026 (17h00).

Afin de valider son inscription, **chaque candidat devra déposer le formulaire de demande de reconnaissance d'engagement étudiant sur son espace Cyclades avant le 20 novembre 2026** (Annexe 2). Le formulaire de demande de reconnaissance d'engagement étudiant est une pièce justificative d'inscription. Le dépôt est **obligatoire** pour que l'inscription soit validée par notre service **qu'elle que soit la forme de passage de l'épreuve**.
En cas de non-dépôt de ce formulaire dans le délai imparti, le candidat sera désinscrit de cette épreuve. Il sera prévenu par la DEC sur son espace Cyclades et sur sa messagerie personnelle. Un nouveau récapitulatif d'inscription lui sera adressé sur Cyclades ainsi qu'à son établissement.

Aucune inscription ne sera acceptée en dehors des dates définies par l'autorité académique.

Pour le recteur
Pour la secrétaire générale
Par délégation
Le chef de la Division des Examens et Concours

Romain MARTIN

